

COMPTE RENDU DU CLUPP 12 décembre 2024

La séance se déroule au COSEC de Palavas-les-Flots à 17h en la présence de :

Mr le Maire Christian Jeanjean ; Michel Rozelet Adjoint au Maire délégué au nautisme ; Dominique Massot, Vice-président du Conseil d'administration et conseiller municipal délégué au port ; Cyril Pagel-Grechi, directeur des ports ; Virginie Pastor, responsable RH et finances, Christophe Lamouroux, maitre de port et Séverine Dupas, responsable clientèle.

Introduction de Mr le Maire : Merci d'être venu nombreux ce soir. Nous allons vous parler dans ce CLUPP des tarifs votés pour l'année 2025 et des changements importants concernant la zone technique. Nous vous présenterons le nouveau point propre dont l'ouverture est corrélée à l'obtention de la double certification internationale Ports propres et Ports actifs en biodiversité. Enfin, nous ferons un point sur le changement de logiciel de gestion et nous vous présenterons les différents projets en cours et à venir. La session se conclura par un temps d'échange puis un verre de l'amitié.

I / L'EPIC et son fonctionnement

En 2024, l'EPIC a recruté :

- **Dylan et Lionel :** Deux saisonniers qui se sont relayés en tant que bosco pendant la saison. Leur contrat a été prolongé d'un CDD d'un an en septembre dernier. Ils sont embauchés aujourd'hui comme agent technique polyvalent et viennent renforcer l'équipe technique du port.
- **Virginie Pastor :** Responsable ressources humaines et finances
- **Christophe Lamouroux :** Maitre de port en charge du plan d'eau et de la zone technique.

Le CSE a été créé et la première séance a eu lieu aujourd'hui.

L'EPIC a également créé son DUERP (Document Unique) La rédaction de ce document par un prestataire spécialisé a permis d'analyser les différents risques pour les employés et la mise en place d'un livret de procédures internes de sécurité.

II / Les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : M. le Maire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le port a mis fin à une pratique non fondée réglementairement, inéquitable à savoir une tolérance de 20 cm sur la longueur du navire.

Il est rappelé que tous les navires seront mesurés afin d'obtenir les longueurs hors-tout réelles. Les plaisanciers auront la possibilité de faire réaliser une mesure contradictoire en cas de litige.

Voici quelques changements pour 2025 :

- **Augmentation globale des tarifs de 3%**



Pour information, le projet de tarification à la surface est reporté à 2026, afin de laisser aux équipes du port le temps d'organiser des réunions d'information.

- **Disparition du tarif annuel majoré au profit du tarif escale pour tous les passagers :**

Dans un souci de lisibilité des tarifs et suite aux conseils de notre cabinet d'avocat spécialisé, le tarif annuel majoré a été supprimé. Ce tarif majoré est remplacé par l'application du tarif d'escale. Les tarifs d'escales ont été réajuster pour être concurrentiel face aux ports voisins.

- **Création de tarifs spéciaux**

L'EPIC, en tant qu'établissement public, doit rendre des comptes à la Trésorerie publique. La rigueur demandée par la trésorerie nous impose de contrôler l'ensemble des usagers qui ne respectent pas leurs obligations financières et administratives et qui sont donc susceptibles de voir leur contrat résilié sans préavis. Ceux qui ne respectent pas les règles mettent en difficulté l'organisation administrative du port. Pour des questions de sécurité, il est impératif que le port ait accès aux documents administratifs tels que l'assurance du navire (notamment en cas d'incident mettant en cause plusieurs navire).

Toujours sous les conseils de notre cabinet d'avocat, des tarifs spéciaux ont été crée pour les cas suivants :

- ➔ Occupation sans droit ni titre pour un navire dont l'utilisateur n'a pas fourni les documents administratifs obligatoires

CATEGORIES	TARIF PAR JOUR TTC
CAT 1 (0 à 5,00m)	18
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	21
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	24
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	29
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	36
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	51
CAT 7 (13,01 à 15,00m)	53
CAT 8 (15,01 à 18,00m)	63
CAT 9 (18,01 à 24,00m)	75

- ➔ Retard de paiement : majoration de 30% du tarif annuel
- ➔ Abandon manifeste du navire : le navire constaté en abandon manifeste sera déplacé au frais et risque du propriétaire. Majoration de 30% du tarif annuel + facturation des éventuels frais de manutention + stationnement sur bers facturé au tarif majoré de 15€ le mètre linéaire par jour quelle que soit la catégorie. Avoir des « épaves » dans un port n'est pas envisageable.

Chaque usager du port qui sera dans l'un des cas précédemment cités sera considéré sans droit ni titre et sera donc facturé à ce titre. Fin juillet de cette année, plus de 400 plaisanciers



n'étaient pas à jour administrativement malgré de nombreuses relances. Le fonctionnement de la régie ne permet pas la gestion d'autant de cas irrespectueux ni d'un point de vue de la trésorerie, ni du point de vue de la charge de travail aux agents administratifs.

Question de M. Mary : *plaisancier sur le bassin Paul Riquet. N'est pas satisfait de l'augmentation qu'il a subie suite à la remesure de son navire ainsi que les tarifs élevés de la zone technique*

Réponse de M. le Maire : *Malheureusement nous ne pouvons pas réduire la taille réelle de votre navire. Le titre de propriété indique une mesure hors tout qui a évolué pendant des années et qui aujourd'hui ne correspond plus à ce qui était écrit. Je vous propose de prendre contact avec le directeur du port afin de prendre RDV pour une mesure contradictoire.*

Question de M. PLANCHON : *Vous nous annoncé ce soir que la tolérance de 20cm est terminée alors qu'elle est appliquée depuis le 1^{er} janvier. Ça n'a jamais été annoncé, nous avons été pris en otage.*

Réponse de M. le Maire : *Cela est un rappel et cela a été annoncé l'année dernière. Nous ne prenons personne en otage.*

Question : *Combien coutera la place à l'acheteur si je vends mon bateau l'année prochaine ?*

Réponse de M. le Maire : *les tarifs sont affichés et le tarif qui remplace le tarif majoré est celui d'escale et sera à quelques euros prêt la même chose que le tarif majoré. Nous vous conseillons de passer à la capitainerie avec l'acheteur afin de simuler le tarif pour votre navire et expliquer les règles du port.*

- **Nouveaux tarifs de stationnement sur la zone technique**

En 2024, les tarifs de la Zone Technique ont évolué pour passer à des forfaits. Ces forfaits ont fait l'objet de remarques de la part des plaisanciers propriétaires de petits navires.

Pour les petits navires (moins de 8m), les usagers auront le choix entre deux forfaits : 3 ou 5 jours.

Pour les navires entre 8.01m et 15m, les durées de forfait ne changent pas mais les tarifs en haute saison diminuent. Je vous laisse prendre connaissance du tableau pour plus de détails.



CATEGORIES	Forfait 3 jours SAISON Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau		Forfait 5 jours SAISON Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau		Forfait 5 jours HORS SAISON Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau	
	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 4 ^{ème} jour et /mètre linéaires	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 6 ^{ème} jour et /mètre linéaires	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 6 ^{ème} jour et /mètre linéaires
CAT 1 (0 à 5,00m)	84,00 €	5,00 €	98,00 €	3,00 €	84,00 €	2,50 €
CAT 2 (5,01 à 6,50m)	84,00 €	5,00 €	98,00 €	3,00 €	84,00 €	2,50 €
CAT 3 (6,51 à 8,00m)	120,00 €	5,00 €	142,00 €	3,00 €	120,00 €	2,50 €

CATEGORIES	Forfait 5 jours SAISON Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau		Forfait 10 jours HORS SAISON Comprenant une mise à terre, un calage sur bers et une mise à l'eau	
	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 6 ^{ème} jour et /mètre linéaires	TARIFS TTC	Jours de bers supplémentaires au 11 ^{ème} jour et /mètre linéaires
CAT 4 (8,01 à 9,50m)	230,00 €	4,00 €	215,00 €	2,50 €
CAT 5 (9,51 à 11,00m)	260,00 €	4,00 €	226,00 €	2,50 €
CAT 6 (11,01 à 13,00m)	280,00 €	4,00 €	242,00 €	2,50 €
CAT 7 (13,01 à 15,00m)	360,00 €	4,00 €	261,00 €	2,50 €
CAT 8 (15,01 à 18,00m)	420,00 €	4,00 €	280,00 €	2,50 €
CAT 9 (18,01 à 24,00m)	466,00 €	4,00 €	326,00€	2,50 €

Question : Quelles sont les dates hors saison pleine saison ?

Réponse de Mme DUPAS : Les dates hors saison sont du 1^{er} août au 31 mars. Celles de la haute saison sont du 1^{er} avril au 31 juillet.

Question : Pourquoi les bateaux de plus de 8m n'ont pas de forfait 3 jours ? Pour les petits travaux 3 jours sont suffisants.

Réponse de M. le Maire et M. MASSOT : Car cela prend plus de temps pour effectuer l'ensemble des travaux. Rappelons que le carénage ne suffit pas, l'ensemble des travaux doivent être effectués sur zone technique. Il est interdit d'effectuer des travaux à flots. Nous allons étudier la possibilité d'un forfait 3 jours en haute saison et reviendrons vers vous.

Afin de réguler les plannings de la zone technique, les rendez-vous doivent impérativement être fixés au préalable. Des créneaux vous seront proposés tant pour la mise à terre que pour la mise à l'eau.

L'objectif est d'anticiper et de regrouper au maximum les manutentions afin de libérer les équipes portuaires sur d'autres tâches tels que la peinture des pieux, le nettoyage des pontons, l'organisation du point propre, etc.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons été à l'écoute des propriétaires de petits navires. Toutefois, ces tarifs ne pourront être tenables que si tous les plaisanciers jouent le jeu et respectent l'obligation de rendez-vous. En effet, aujourd'hui les assureurs refusent sauf à des prix excessifs, d'assurer nos engins de levage.



De plus, leur entretien coûte de plus en plus cher (20 000 € HT pour les engins + 33 000 € HT pour la potence). Ce ne sera durable que si le personnel de manutention réalise d'autres tâches.

A noter également que contrairement aux bruits qui courent, il y a eu autant de clients en 2024 qu'en 2023.

- **Création d'un forfait saisonnier sur le bassin Paul Riquet**

Les petits emplacements de moins de 7 mètres sont de moins en moins demandés en Occitanie. Une part importante des propriétaires préfère utiliser une remorque, un stockage à terre et la cale de mise à l'eau. Sur 337 places disponibles au bassin Paul Riquet, plus de **60** sont disponibles à ce jour.

L'objectif est de positionner le bassin Paul Riquet comme une offre attractive pour les propriétaires de petites unités qui souhaitent naviguer uniquement pendant la saison. Une offre attractive sur les 3 mois d'été permettrait de remplir le port pendant la saison estivale pour des propriétaires à même de déplacer et stocker leur bateau à domicile.

- **Création d'un tarif « Lez 4 canaux »**

Qui concerne 15 emplacements situés à proximité du lieu-dit des quatre canaux et dont les conditions d'accès sont particulièrement difficiles.

Le reste des emplacements devient le « LEZ » sans distinction de zone.

III / Double certification Ports propres et Ports actifs en biodiversité

Rapporteur : M. le Maire

L'EPIC a obtenu la double certification **Ports Propres** et **Ports actifs en biodiversité** en septembre et il nous appartient désormais de garder ces 2 certifications.

Il est donc important de rappeler l'article 20 du règlement de police du port qui interdit d'effectuer sur le plan d'eau des travaux : ponçage, carénage ou entretien des moteurs, etc...

Au-delà d'être une certification, "Ports Propres" incarne une vision : des ports plus respectueux de leur écosystème, promouvant des pratiques durables et responsables.

➔ L'un des éléments impactant de ce changement est la création du **nouveau point propre**, aujourd'hui ouvert à tous les usagers du port.

Voici les bacs disponibles :

- Huiles moteur
- Filtres huile et carburant
- Bidons plastiques souillés
- Eaux de fond de cale
- Toxiques solides et liquides
- Déchets souillés



- Encombrants
- Métaux
- Piles/batteries
- Pare battage (en partenariat avec Lolum en Camargue, dont la boutique se situe rue Saint Roch)
- Aérosols

Nous rappelons à nos plaisanciers que le tri des déchets spéciaux est primordial et sera facilité par ce nouveau point propre. Le respect des bacs est impératif. En effet, le port met en place des collectes spécifiques avec des organismes ne nous faisant pas payer. Par contre, en cas de bacs « contaminés » par d'autres déchets, le prix peut atteindre plusieurs centaines d'euros la tonne.

En plus des bacs déjà présents, nous allons prochainement signer un partenariat avec l'entreprise ECO DDS qui récoltera gratuitement les pots de peintures et l'outillage du peintre (janvier 2025)

Les équipes portuaires et Christophe sont disponibles si besoin pour aider les usagers en cas de doute. Un flyer dématérialisé vous sera envoyé et vous le retrouverez sur le site internet.

La pompe mobile à eaux grises et noires est également disponible gratuitement sur demande auprès de nos agents.

➔ Le deuxième élément nous permettant le développement de la biodiversité est l'installation de Biohuts.

Entre mai et octobre 2024, l'entreprise ECOCEAN est venue installée l'ensemble des Biohuts.

Il s'agit par cette action de favoriser le développement de la biodiversité marine et littorale, de contribuer à la restauration d'un écosystème fragilisé par les activités anthropiques, ainsi que de donner **une fonction écologique aux ouvrages existants**.

Le port a donc équipé des points stratégiques de l'enceinte portuaire en dispositifs d'habitats adaptés aux larves de poissons et à d'autres espèces marines.

Le dimensionnement du projet comprend l'implantation de 37 habitats de type « nurseries artificielles ». Actuellement le port travaille avec Lineup Ocean dans le cadre d'un nouveau partenariat.

IV / Nouveau logiciel de gestion SMARTWATERS

Rapporteur : M. le Maire

Vous recevrez à compter du 16 décembre, vos contrats pour l'année 2025 via le nouveau logiciel

Le nouveau logiciel s'appelle SMARTWATERS. Il permettra aux usagers du port d'effectuer la totalité des démarches administratives en ligne ainsi que signer leur contrat.

Un nouveau compte plaisancier devra être créé.



L'ensemble de vos données seront transférées de ALIZEE à SMARTWATERS.

Vous aurez la possibilité de déclarer vos croisières (qui rappelons-le est obligatoire, le code des transports précisant que l'absence de votre navire au-delà de 48h implique la possibilité pour le port de réutiliser l'emplacement).

Ce nouveau logiciel a comme objectif de faciliter le suivi administratif et financier de vos dossiers. Vous pourrez également à terme, réserver en ligne vos demandes de manutentions.

Il sera relié à l'ensemble des autres outils connectés tels que la machine à glace, les webcams etc.

Les équipes de l'accueil seront équipées de tablettes afin de vous permettre de faire vos démarches en capitainerie si toutefois vous n'y arrivez pas de votre côté.

Calendrier des envois des contrats :

- ➔ **16 et 17/12/2024 : Port de plaisance annuel + escale = signature avant le 31/01/25**
- ➔ **06/01/2025 : Bassin intérieur Paul Riquet = signature avant le 15/02/25**
- ➔ **10/01/2025 : Lez = signature avant le 15/02/25**

Après application de la procédure présentée précédemment.

V / Projet et travaux 2025

Rapporteur : M. MASSOT.

- 1- Marchés attribués fin 2024 avec déploiement 2025 :
 - ➔ WIFI (service gratuit, nous l'espérons opérationnel pour le mois de mars)
 - ➔ Audit des ouvrages
Ayant tous les deux bénéficiés de 50% de subventions dans le cadre de la transition numérique
- 2- Installation du radar pédagogique de vitesse dans le Lez
- 3- Rénovation des sanitaires de la vigie
- 4- Travaux de construction du bureau d'accueil de l'aire de camping-car
- 5- Poursuite des projets autour de la transition numérique : contrôle d'accès notamment
- 6- Poursuite des aménagement Ports propres et ports propres actifs en biodiversité
- 7- Création d'un abri vélo
- 8- Remplacement du ponton I et réhabilitation du ponton A : le ponton I est celui qui semble le plus urgent à changer au vue de sa situation et de l'ancienneté de la panne. Les pontons I H G et F sont les plus ancien et date de 1995-1996. Pour les pontons A B C D E ce sera seulement des réhabilitations. L'idée étant de changer ou réhabiliter deux pontons par an. (A/I B/H C/G D/F E)



Question de M. ARBONNIER: Etant donné le besoin de financement du port, ne va-t-on pas se voir mesurer la largeur de nos bateaux en 2025 ? Certains plaisanciers ont hurlé en capitainerie à la mesure de leur bateau. Certains n'ont pas d'argent à dépenser en plus.

Réponse : Nous ne parlons pas de la largeur des bateaux. Mais nous parlons de la longueur hors tout.

Question : Pendant les travaux et changement des pontons, les navires seront déplacés ?

Réponse de M. PAGEL-GRECHI : Cela dépendra du pontonnier retenu pour effectuer les travaux.

Question : Il y a beaucoup de coupure d'électricité pourquoi ?

Réponse de M. LAMOUREUX : Intervention hier soir de l'astreinte. Panne située sur le ponton I. Les pannes intempestives sont difficiles à localiser. Cela disjoncte dans le transformateur général et tout le monde n'est pas habilité pour y accéder. La panne viendrait d'une des trois dernières bornes du ponton I. Difficile de résoudre le problème à causes de l'état vétuste du ponton I et de travaux qui ont été fait par des professionnels à la demande de plaisanciers sans autorisation du port sur ces sections de câble. Nous travaillons dessus.

9- Réhabilitation du quai d'honneur : nous sommes toujours en attente de validation des services de l'état. Nous ferons peut-être seulement une réhabilitation partielle en attendant les autorisations de l'Etat (clôture, sanitaires, végétalisation).

10- Réhabilitation du chemin piétonnier entre la capitainerie et le Casino. Notamment dans le but de rendre accessible le passage en front de quai.

Temps d'échange :

Question sur la WIFI : est-ce bien utile ? Sommes-nous un port connecté ?

Réponse de M. PAGEL-GRECHI : Oui car dans notre volonté de développer les escales, il y aura l'accueil de plaisanciers étrangers qui ont besoin de la WIFI. La WIFI est également un service important demandé par de nombreux plaisanciers du port. Nous sommes engagés en tant que port connecté et les travaux sont fait en ce sens (subventions « transition numérique »). Le changement de logiciel de gestion fait partie de cette transition vers un port connecté. Le contrôle d'accès envisagé sera également connecté (il n'y aura plus de dallas et cela permettra de développer de plus en plus de service)

Question sur l'accès au point propre : Comment y accéder ?

Réponse de M. PAGEL-GRECHI : Avec le changement des contrôles d'accès il sera prévu de faciliter vos accès partout sur le port et donc entre autres au point propre.

La séance est levée à 18h40.

